

ARRÊTÉ n°2025-01

de composition de commission d'examen des vœux procédure d'accès au certificat de spécialisation Aéronautique option moteurs à turbines

La présidente

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 612-3 ET D. 612-1-13 ;

ARRÊTÉ

Article 1 : La composition de la commission d'examen des vœux « Parcoursup » pour l'année 2025-2026, certificat de spécialisation Aéronautique option moteurs à turbines est arrêtée comme suit :

En qualité de Président de la commission :

Madame Céline BARRAU : Directrice Déléguée aux formations professionnelles et technologiques

En qualité de membres de la commission :

Monsieur Bruno MANCIET : responsable de formation PART.

Monsieur Cyril GUINAUDIE : enseignant génie mécanique et coordinateur section aéronautique.

Article 2 : La Directrice Déléguée aux formations professionnelles et technologiques est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les panneaux d'information de lycée et publié sur le site internet.

Fait à SAINT-LEU, le 22 mai 2025

